

Dispositif titeti turu ha'api'ira'a

[Aides financières](#) [1]



[2]

Le dispositif "Titeti turu ha'api'ira'a" donne droit, par année scolaire ou universitaire, à la prise en charge à 100 % par la Polynésie française, par les voies et selon les tarifs les plus économiques, des frais de transport aérien...

Ces frais de transport aérien sont pris en charge pour un voyage aller et retour entre sa résidence en Polynésie française et son établissement d'enseignement en métropole ou à l'étranger.

Eligibilité

Sont éligibles au dispositif, les étudiants bénéficiant d'une bourse non majorée, poursuivant des études non dispensées en Polynésie française. Le voyage retour doit intervenir au plus tard 12 mois après l'aller.

L'étudiant qui devient éligible au dispositif en cours d'année peut se voir rembourser le billet qu'il a acheté à ses frais pour la rentrée scolaire ou universitaire pour laquelle lui a été attribuée l'allocation.

Indépendamment du billet aller, un retour pourra être pris en charge pour les étudiants boursiers non majorés, il devra intervenir dans les 12 mois suivants le début de l'année scolaire ou universitaire. L'aide ne peut être cumulée, pour le même déplacement, avec une autre aide individuelle versée par une personne publique.

Contact

Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE)

Le bureau des bourses et allocations d'études est ouvert de 07H30 à 12H00 du lundi au vendredi ou de 13H00 à 15H30 les mercredis.

- Route du Taaone - Pirae

Dispositif titeti turu ha'api'ira'a

Published on Université de la Polynésie Française (<http://www.upf.pf>)

- Téléphone : 40.470.576 ou 40.470.577 – Fax : 40.470.580
- Courriel : bsup@des.pf [3]
- Site internet : www.education.pf [4]

URL source: <http://www.upf.pf/fr/content/dispositif-titeti-turu-haapiiaraa>

Liens

[1] <http://www.upf.pf/fr/th%C3%A9matique/aides-financi%C3%A8res>

[2] http://www.upf.pf/sites/default/files/styles/juicebox_medium/public/images/bienvenue/Logos-partenaires/logo-pays-pf.png?itok=kwQjgR80

[3] <mailto:bsup@des.pf>

[4] <http://www.education.pf>